



Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement

Si vous exploitez une entreprise agricole au Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador ainsi qu'au Yukon, utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration fédérale pour Agri-stabilité et Agri-investissement. Si vous exploitez une entreprise agricole en Colombie-Britannique utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration de la Colombie-Britannique pour l'Agri-stabilité et à l'administration fédérale pour Agri-investissement.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un ajustement à votre déclaration de revenus.

- Si ce redressement modifie votre revenu net, l'administration peut demander qu'un redressement semblable ait d'abord été accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus doivent être envoyées séparément à votre bureau local de l'ARC.
- Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à l'adresse appropriée :

Pour l'administration fédérale
**Administration des programmes Agri-stabilité
et Agri-investissement**
C.P. 3200
Winnipeg MB R3C 5R7
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-949-4885

Pour l'administration de la Colombie-Britannique
British Columbia Ministry of Agriculture
200-1500, rue Hardy
Kelowna BC V1Y 8H2
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-605-8467

Veillez identifier le type de renseignements que vous envoyez en cochant les cases appropriées :

- Renseignements soumis en même temps que vos formulaires des programmes
- Redressement des renseignements déclarés dans vos formulaires originaux des programmes
- Renseignements demandés par l'administration des programmes

Indiquez à quelle année de programme s'applique votre demande de redressement :

- 2009 2010 2011 2012 2013 2014

Destinataire : _____ Nombre de pages / pièces jointes, y compris cette page : _____

1 Identification		À l'usage du bureau seulement		
Numéro d'identification du participant (NIP) : <input style="width: 150px;" type="text"/>		Date de réception	Date de traitement	Identification de l'employé
Nom :				
Numéro de téléphone (jour) :		Numéro de télécopieur :		
2 Détails du redressement				
Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement doivent être demandés pendant la période de redressement indiquée sur votre initial calcul des paiements ou votre avis de dépôt pour Agri-investissement. Veuillez vous assurer d'indiquer la ou les année(s) auxquelles le redressement s'applique.				
Partie du formulaire	Description de l'élément à redresser	Montant précédent	Montant révisé	
3 Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)				

Remarque : Si vous préférez faire état de vos redressements sur une page du formulaire T1273 plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez l'autre page du T1273 à ce formulaire.

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos informations. Les renseignements inscrits dans le formulaire, y compris votre numéro d'assurance sociale (NAS) et votre numéro d'identification du participant (NIP), sont recueillis sous l'autorité de l'article 4 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LSPA) et seront exclusivement utilisés pour l'administration relative à votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, la détermination de votre admissibilité aux versements, la vérification des renseignements soumis, émettre des reçus d'impôt et l'administration de l'ajustement des primes d'assurance-production en fonction des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Ils seront également utilisés pour administrer les versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'aux fins de vérification, d'analyse et d'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux par l'administration, AAC, les gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des tiers engagés à cet effet.

En remplissant ce formulaire, vous donnez votre autorisation à l'administration, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrateurs des autres programmes de revenu agricoles et d'aide spéciaux, et aux tiers qui possèdent des renseignements pertinents à votre participation au programme Agri-stabilité et Agri-investissement et à leur administration à partager ces renseignements avec AAC.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'ARC à partager l'information de ce formulaire avec AAC, et vous autorisez, le cas échéant, AAC de partager l'information sur le formulaire et tout renseignement supplémentaire qui est fourni comme la demande est traitée, avec l'ARC, à l'administration, les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrateurs de d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas au partage de l'information décrite dans la présente, vous pourriez ne pas être admissible à participer à des programmes Agri-stabilité ou Agri-investissement ou de recevoir des avantages ou des ajustements aux prestations prévues des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus par les ministères fédéral et de demander des modifications aux renseignements personnels incorrects. Pour plus d'informations sur vos droits en ce qui concerne la *Loi sur la protection des renseignements personnels* communiquez avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à ATIP-AIPRP@agr.gc.ca et faites référence à ARC PPU 005, ARC PPU 025 et/ou AAC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximums prescrites sur les paiements de programme;
- 3) vous engagez à rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 4) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop;
- 5) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements des autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et que ces renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 6) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet des autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 7) reconnaissez et convenez que si vous avez fourni des renseignements sur d'autres individus ou entités, si elles demandent à consulter les information que vous avez soumis à leur sujet, l'administration leur donne accès à cette information;
- 8) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, par l'ARC et par d'autres programmes gouvernementaux à l'administration pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, sur demande, si l'administration pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les considère comme nécessaires à la vérification des versements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 9) Comprenez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer aux programmes de prestations et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.